

Comité directeur de la Flotte du 2 mai 2024

Décision 38-1. Le comité directeur de la Flotte valide le passage de la mission SEZAM (*Marion Dufresne*) à une version réduite aux eaux françaises, du 27 mai (mobilisation à La Réunion) au 21 juin (démobilisation à La Réunion), accompagné d'une valorisation des transits. Il donne également son accord sur la possibilité d'ajouter quelques jours à Charm-Mozambique en 2025 ou 2026, si les autorisations sont acquises d'ici là.

Décision 38-2. Le comité directeur :

- demande au directeur de la Flotte de préparer un courrier, à la signature du PDG de l'Ifremer, qui adressera le courrier à la SG du MEAE en introduction à une demande de rendez-vous sur le sujet des autorisations de travaux et de l'importance d'un soutien renforcé du MEAE en la matière ;
- décide de soutenir le sujet des autorisations de travaux dans les eaux étrangères sous l'angle d'une proposition de réaffirmation de l'intérêt des différents pays pour la science lors de l'UNOC 2025 à Nice. Le PDG de l'Ifremer sollicitera Olivier Poivre d'Arvor, organisateur de l'UNOC 2025, sur le sujet.

Décision 38-3. Le comité directeur de la Flotte valide que l'on signifie à la cheffe de mission WHIRLS que, sous réserve d'aléas, sa mission est prévue d'être programmée en 2026.

Décision 38-4. La direction de la Flotte prépare une note à destination de l'ensemble des chefs de mission programmables pour les informer des difficultés possibles dès 2025, de l'existence d'un calendrier socle dans l'hypothèse où la subvention « énergie » ne serait pas renouvelée, indiquant que le comité directeur souhaite qu'un dialogue s'installe entre les commissions spécialisées concernées et la direction de la Flotte pour préparer une année blanche pour les observatoires en 2026, et une réduction de la fréquence de ces observatoires (cible 2 ans pour un retour sur un observatoire) à compter de 2027. Cette note sera soumise aux membres du comité directeur de la Flotte pour avis avant envoi.

Décision 38-5. Le navire semi-hauturier *Anita Conti* sera accessible via la CNFH et la CNFC.

Décision 38-6. Le comité directeur valide la proposition de la direction de la Flotte de cadrer la relation avec la CPS par un MOU à signer avant fin 2024, suivi d'un accord en 2025. Ce MOU et cette convention devraient reprendre les 4 points suivants :

1. AMO « gracieuse » limitée de l'Ifremer à la CPS d'ici fin juin 2024. En cas de dépassement d'un socle de quelques jours, passation d'un contrat de recette avec la CPS ;
2. mise en place d'une coopération plus formelle entre la CPS et l'IRD qui engage la France à ne fournir un navire au mieux qu'une année sur deux dans le cadre de ce projet scientifique « commun » ;
3. mise en place d'un processus de type Barter avec la CPS ;
4. mise en place d'une grille de coûts d'affrètement croisée.

Décision 38-7. Le comité directeur valide les propositions de noms présentés par la CNFC et le CLE de Wimereux (pour le *Sepia*), pour ces deux navires :

- le NSH-Manche Atlantique prendra le nom d'*Anita Conti*,
- le remplaçant du *Sepia II* prendra le nom de *Sepia III*.

Décision 38-8. Le comité directeur demande aux chefs de mission dont la validité de l'évaluation CNFH est échuë et qui souhaite poursuivre, de redéposer une demande de campagne avec un courrier explicatif des évolutions apportées au projet initial, à l'appel d'offres de cette année.